

## Alerte sur les tentatives de piratage

Dans le cadre de l'épidémie de COVID-19, l'APMSL est mobilisée pour informer et accompagner les équipes de soins primaires des Pays de la Loire.

Des pirates informatiques peuvent profiter de ce contexte pour tenter le piratage des serveurs des professionnels de santé. Voici quelques règles de précaution simples à respecter pour sécuriser l'ouverture de vos mails :

1. Ne cliquez pas sur des liens sans avoir vérifié **l'expéditeur** du message.
  - ⇒ Certains pirates utilisent des comptes « piratés » : l'expéditeur peut être un de vos contacts. Si le message est alarmant, mentionne une urgence, vous demande de l'argent : méfiez-vous !
2. Vérifier **l'orthographe** du message. Les fautes peuvent être le signe d'une fraude.
3. Ne saisissez pas de noms d'utilisateur, mots de passe **si vous n'êtes pas sur un site en « https »**.
4. Attention **aux mails ressemblant fortement à ceux d'institutions** officielles (ex : Assurance Maladie).

### Quelques recommandations de l'Assurance Maladie pour reconnaître un e-mail frauduleux



assurance-maladie.fr

## 6 moyens de reconnaître un e-mail frauduleux

-  Au passage de la souris sur l'expéditeur, l'**ADRESSE E-MAIL** n'est pas une adresse personnelle.
-  L'Assurance Maladie ne demande **JAMAIS DE VALIDATION DE REMBOURSEMENT**.
-  L'Assurance Maladie n'utilise **PAS DE REFERENCE DE DOSSIER** dans l'objet de ses mails.
-  L'Assurance Maladie ne se présente **PAS COMME UN SERVICE CLIENT**.
-  **AUCUNE DONNEE PERSONNELLE N'EST DEMANDEE** par courriel [n° de sécurité sociale, informations médicales, coordonnées bancaires...].
-  L'Assurance Maladie **N'ECRIT JAMAIS EN ROUGE** dans ses courriels aux assurés.

Pour en savoir plus : <https://www.ameli.fr/assure/droits-demarches/principes/attention-appels-courriels-frauduleux>